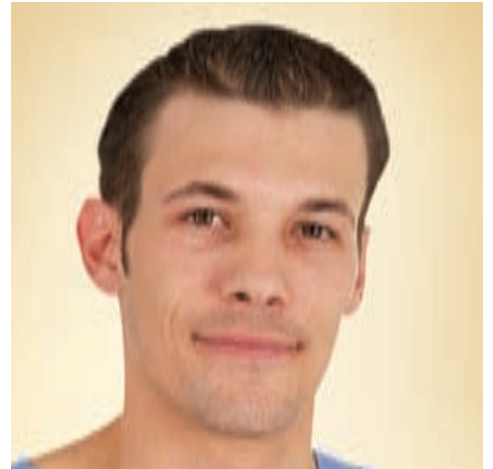




RAPPORT ANNUEL
2006-2007

PLUS
QU'UNE
PROFESSION...



UNE
PASSION!



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec





MISSION

L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC
A POUR MANDAT D'ASSURER LA
PROTECTION DU PUBLIC EN EXERÇANT
UNE SURVEILLANCE DE L'EXERCICE DE
LA PROFESSION PAR LE BIAIS DES DIVERS
MÉCANISMES PRÉVUS PAR LE CODE DES
PROFESSIONS ET SES RÈGLEMENTS.

L'ORDRE A AUSSI POUR MISSION
DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL DE SES MEMBRES TOUT
EN VISANT L'EXCELLENCE, ET CE,
AFIN DE CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION
DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DE LA
SANTÉ DE LA POPULATION.

PRÉSENTATION

Montréal, le 8 juin 2007

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques Dupuis

Montréal, le 8 juin 2007

Monsieur Jacques Dupuis

Ministre de la Justice et Procureur général
Responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec
1075, chemine Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, le 8 juin 2007

Monsieur Gaétan Lemoyne

Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document résume les activités de l'Ordre pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

ADMINISTRATEURS DU BUREAU ET PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Régis Paradis, inf. aux.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

**Région du Bas Saint-Laurent
et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

Jacques Gaulin, inf. aux.

Région du Saguenay-Lac Saint-Jean et Côte-Nord

Christian Harvey, inf. aux.

Région du Centre-du-Québec

Diane Blanchard, inf. aux.

Région de Québec

Jacqueline Deschênes, inf. aux.

Ginette Jolin-Poulin, inf. aux.

Conrad Normand, inf. aux.

Région Chaudière-Appalaches

Louise Quirion, inf. aux.

Région de La Mauricie

Johanne Vincent, inf. aux.

Région de l'Estrie

Diane Lavers, inf. aux.

Région de la Montérégie

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.

Julie Inkel, inf. aux.

Christiane Pineault, inf. aux.

Région de Montréal-Laval

Nadia Colella, inf. aux.

Martine Plante, inf. aux.

Lyne Tétreault, inf. aux.

Lise Therrien, inf. aux.

Claire Thouin, inf. aux.

Région des Laurentides-Lanaudière

Danielle Landreville, inf. aux.

Région de l'Outaouais

Lyne Plante, inf. aux.

**Région de l'Abitibi-Témiscamingue
et Nord-du-Québec**

Suzanne Lafrenière, inf. aux.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Lise Bellemare

Gilles Corriveau

Francine Desbiens

Robert Oxley

COMITÉ ADMINISTRATIF

Régis Paradis, inf. aux., président

Conrad Normand, inf. aux. administrateur,
vice-président

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux., trésorière

Lise Therrien, inf. aux.

Gilles Corriveau, administrateur nommé

Andrée Bertrand, secrétaire

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général

Nathalie Beaulieu, secrétaire et agente de bureau

Andrée Bertrand, secrétaire et adjointe
à la présidence

Josée Bissonnette, agente à la formation
et à l'admission

Manon Boisvert, inf. aux., directrice du Service
de l'inspection professionnelle

Éric Bottollier-Lasquin, secrétaire de direction

François Brady, inf. aux., syndic

Pierrette Dussault, secrétaire de direction

Jerry Flowers, opérateur en informatique

Laura Kristof, agente à la formation et à l'admission

Andrée Laporte, directrice du Service
de la formation et de l'admission

Georges Ledoux, avocat, directeur du Service juridique

Diane Levasseur, directrice du Service des relations
professionnelles

Gaëtan Lévesque, directeur du Service de la recherche

Johanne Lévesque, secrétaire-réceptionniste

Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service
des communications

Steve Quirion, technicien informatique

Manon Salvas, secrétaire de direction

Jacques Sirois, inf. aux., syndic adjoint
(jusqu'au 1^{er} mars 2007)

Nicole Vachon, agente de bureau

Claude Viet, responsable des opérations comptables.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Rapport du président	8
Statistiques	11
Rapport de la direction générale	12
Rapport de la secrétaire	13
Rapport des activités du Bureau	14
Rapport des activités du comité administratif	16
Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle (CIP)	17
Rapport des activités du Bureau du syndic	20
Rapport des activités du comité de discipline	21
Rapport des activités du comité de révision des plaintes	24
Rapport des activités du comité de la formation	25



RÉGIS PARADIS

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat et de sa mission d'assurer la protection du public et le développement professionnel de ses membres.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ANNÉE 2006-2007

Afin de dégager les orientations stratégiques à privilégier pour l'année 2006-2007, l'OIIAQ a tenu compte de la situation qui prévalait dans le réseau de la santé.

Le contexte

Tout d'abord, la situation observée au cours des dernières années prévaut toujours. Il existe encore au sein du réseau de la santé une pénurie importante de personnel infirmier.

Toutefois, le nombre de membres à l'OIIAQ est en croissance. En effet, 1905 candidates se sont inscrites au tableau au cours de la présente année. Au 31 mars 2007, nous comptons 19 696 membres comparativement à 18 755 au 31 mars 2006.

Réorganisation du réseau de la santé

La réorganisation du réseau de la santé est toujours en cours et crée de nouveaux défis pour les infirmières auxiliaires. À titre d'exemple, et ce, depuis les deux ou trois dernières années, certains CLSC ont embauché des infirmières auxiliaires à leur centre de prélèvements et prévoient accroître leur rôle au niveau des services courants et des services de soins à domicile.

Par ailleurs, selon les informations obtenues par la Direction générale de la planification de la main-d'oeuvre du MSSS, la reconversion des postes d'infirmières auxiliaires tarde à se réaliser. Au 31 mars 2005, seulement 34,3% des postes détenus par les infirmières auxiliaires étaient à temps complet régulier (TCR).

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) est préoccupé par la pénurie de ressources en soins infirmiers qui continue de frapper le réseau de la santé. L'OIIAQ croit que les directions d'établissements s'engagent beaucoup trop lentement dans la réorganisation des ressources humaines et des soins et qu'une utilisation judicieuse de toutes les ressources pourrait pallier, à tout le moins en partie, les effets de cette pénurie.

Compte tenu de ce qui précède, les objectifs et orientations pour l'année 2006-2007 ont été élaborés autour des axes suivants :

- la réalisation de notre mandat de protection du public
- le développement et le rayonnement de la profession
- la visibilité et la promotion de la profession

LA RÉALISATION DE NOTRE MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC

L'Ordre a poursuivi ses efforts de sensibilisation et d'information auprès des infirmières auxiliaires et des candidates à la profession concernant leurs obligations déontologiques. À cet effet, plusieurs visites ont été effectuées dans divers établissements de santé et centres de formation professionnelle.

Inspection professionnelle

Au cours de la dernière année, 1311 infirmières auxiliaires ont reçu la visite des enquêteurs du Service de l'inspection professionnelle dans le cadre des visites de surveillance générale et deux membres ont fait l'objet d'une enquête particulière.

L'ORDRE A POURSUIVI SES EFFORTS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION AUPRÈS DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES ET DES CANDIDATES À LA PROFESSION CONCERNANT LEURS OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES.

Discipline

Le syndicat de l'Ordre a reçu 35 demandes d'enquêtes et a déposé 11 dossiers devant le comité de discipline.

Formation

Le Service de la formation a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de formation continue, portant sur divers sujets :

- atelier sur certaines techniques de soins infirmiers
- déficits cognitifs
- loi 90 (prélèvements sanguins, installation d'un tube nasogastrique et administration de vaccins)
- soins à la mère et au nouveau-né
- soins des plaies
- rédaction de notes au dossier
- pharmacothérapie.

LE DÉVELOPPEMENT ET LE RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Règlement sur la formation continue obligatoire

Depuis le printemps 2006, l'Ordre travaillait à l'élaboration d'un projet de règlement de formation continue obligatoire. Ce règlement est en vigueur depuis le 29 mars 2007. Il prévoit l'obligation pour chaque infirmière auxiliaire de suivre dix heures de formation continue à tous les deux ans. Plusieurs raisons nous ont motivés à aller de l'avant avec ce projet, notamment notre préoccupation de veiller au maintien de la compétence des infirmières auxiliaires afin qu'elles soient en mesure de suivre l'évolution rapide et complexe de la pratique des soins infirmiers.

Les membres pourront s'acquitter de cette nouvelle obligation de plusieurs façons, soit par le biais du programme de formation continue offert par l'OIIAQ, la participation au congrès, la formation en cours d'emploi ou la participation à des colloques ou conférences en lien avec l'exercice professionnel.

Encore plus de polyvalence pour les infirmières auxiliaires

Soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

Un nouveau règlement d'autorisation permettant aux infirmières auxiliaires de prodiguer des soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur, selon certaines conditions, devrait prochainement être approuvé par le gouvernement. En effet, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) a adopté ce règlement suite à une entente survenue entre nos deux ordres.

Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse

Les discussions avec l'OIIQ concernant le dossier de la thérapie intraveineuse sont terminées. Nous sommes confiants que le règlement d'autorisation, qui permettra aux infirmières auxiliaires d'installer un cathéter intraveineux à partir d'un site périphérique court et l'administration de perfusion intraveineuse sans additif, pourra entrer en vigueur d'ici la fin de l'année 2007. À cet effet, l'Ordre rendra disponible un programme de formation conforme aux exigences prévues audit règlement, et ce, dans toutes les régions. De plus, nous avons l'assurance que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELSQ) modifiera en ce sens, dès septembre 2008, le programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers pour les nouvelles candidates.

LA VISIBILITÉ ET LA PROMOTION DE LA PROFESSION

Messages promotionnels

Des actions ont été entreprises pour assurer la promotion et la visibilité de la profession d'infirmière auxiliaire. Tout d'abord, l'Ordre a organisé à l'occasion du 5 mai 2006 une campagne publicitaire sur les ondes du réseau Rock Détente et auprès de plusieurs stations indépendantes afin d'assurer une couverture sur tout le territoire québécois.

LE 7 JUIN 2006, S'EST TENU À LAVAL LE PREMIER COLLOQUE À L'INTENTION DES MEMBRES DES CIIA. ENVIRON 220 INFIRMIÈRES AUXILIAIRES PROVENANT DE TOUTES LES RÉGIONS Y ONT PARTICIPÉ.

Activités de représentation

Dans le cadre d'une restructuration de personnel entreprise par la direction du CSSS Québec-Nord qui avait pour conséquence d'abolir plus de 40 postes d'infirmières auxiliaires, l'Ordre a fait des représentations auprès de différents intervenants de l'établissement, de l'agence de Santé et de Services sociaux de la Capitale-Nationale et du ministère de la Santé et des Services sociaux et en a assuré le suivi auprès des représentants des infirmières auxiliaires. Au terme de ses représentations, l'Ordre a obtenu l'assurance du remplacement à court terme de toutes les infirmières auxiliaires et la création de 10 postes au CLSC dans le secteur des soins à domicile.

Commission parlementaire

L'Ordre a préparé un mémoire dans le cadre de la Commission parlementaire des affaires sociales de l'Assemblée Nationale du Québec concernant le projet de loi n° 33 intitulé Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives qui a été présenté le 17 octobre 2006.

Événements

Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire, 5 mai 2006.

L'OIIAQ a accordé une aide financière de 31 420 \$, répartie dans 473 établissements pour la tenue des activités dans le cadre de cette journée qui avait pour thème *La formation continue pour mieux soigner !* Comme à chaque année, du matériel promotionnel a été acheminé aux responsables de l'organisation des activités des établissements de santé.

Colloque des CIIA

Le 7 juin 2006, s'est tenu à Laval le premier colloque à l'intention des membres des CIIA. Environ 220 infirmières auxiliaires provenant de toutes les régions y ont participé.

Congrès et Assemblée générale annuelle

Le congrès annuel s'est tenu à Laval le 8 juin 2006. Près de 360 congressistes ont participé à l'événement. L'assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 9 juin 2006 au Sheraton Laval. Près de 200 membres y ont assisté. Dans le cadre de cette assemblée, j'ai présenté le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2005-2006. Les états financiers pour l'année terminée le 31 mars 2006 ont été soumis par la vérificatrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée. La trésorière a présenté son rapport pour l'année 2005-2006.

Élections aux postes d'administrateurs

Des élections aux postes d'administrateurs ont eu lieu dans les régions suivantes: Bas St-Laurent – Gaspésie – Îles de la Madeleine, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Estrie, Saguenay – Lac St-Jean – Côte-Nord et Québec. L'administrateur de la région de la Mauricie a été élu sans opposition.

Remerciements

Toutes ces réalisations n'auraient pu être accomplies sans le soutien et la collaboration des membres de l'OIIAQ. Je tiens à souligner l'engagement des membres du Bureau de l'Ordre ainsi que des cadres et employés du siège social. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de toutes les actions entreprises pour cette période.

Le président-directeur général,



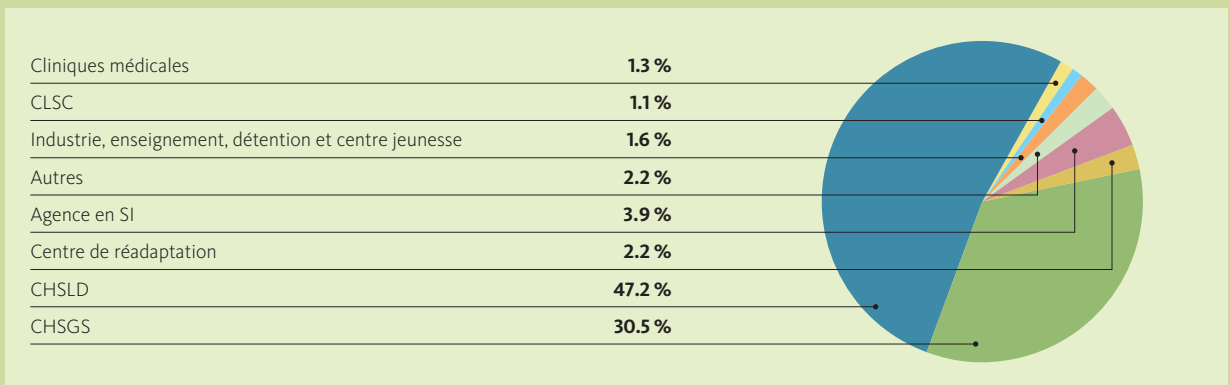
Régis Paradis, inf. aux.

STATISTIQUES ANNUELLES DE L'OIIAQ

au 31 mars 2007

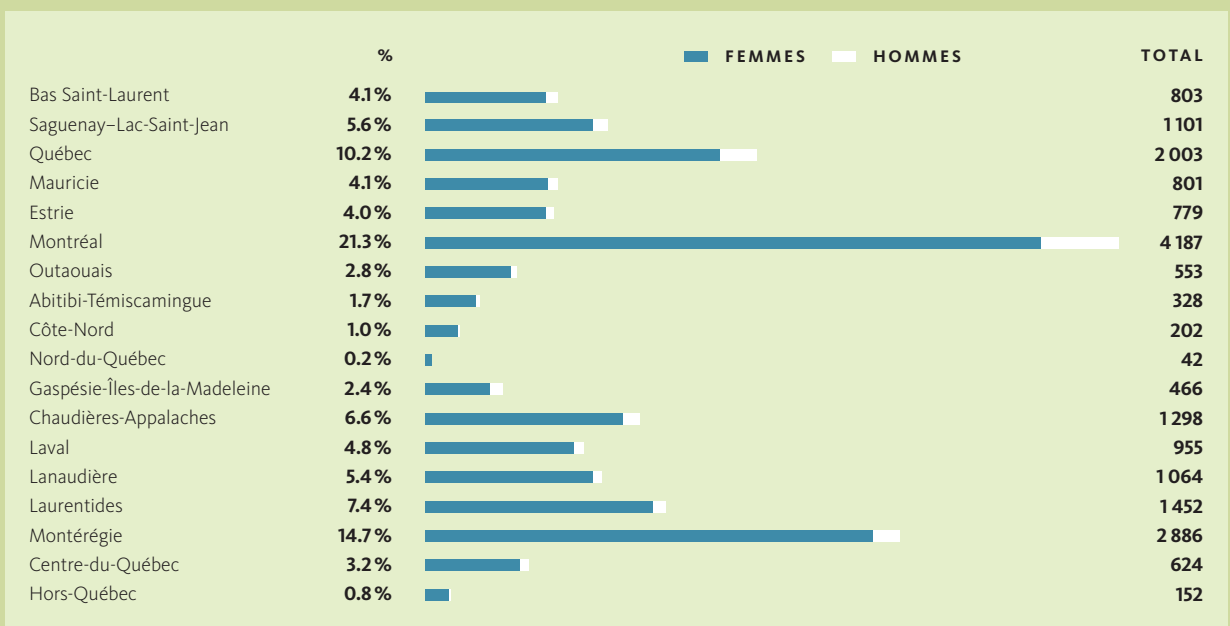
Nombre de permis à l'ouverture (1^{er} avril 2006):	18 755	Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année:	2 061	Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2007:	19 696
Infirmières auxiliaires:	17 203	Nombre de non réinscriptions:	1 991	Infirmières auxiliaires:	18 044
Infirmiers auxiliaires:	1 552	Nombre de réinscriptions:	871	Infirmiers auxiliaires:	1 652

Répartition des membres par secteurs d'activités



Répartition des membres selon les régions administratives

(Nombre d'infirmières et infirmiers auxiliaires)



RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler les ressources humaines, financières et matérielles. Elle voit également à la réalisation du mandat de l'Ordre et des objectifs fixés par le Bureau, en respectant les principes de saine gestion.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Plusieurs dossiers administratifs ont été examinés au cours de la dernière année.

La direction générale a notamment :

- décidé d'offrir pour une 2^e année le paiement en ligne de la cotisation annuelle
- finalisé, en collaboration avec le comité interne, les travaux concernant l'équité salariale
- terminé la négociation pour le renouvellement de la convention collective des employés de l'Ordre qui est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008
- renouvelé le contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres et le contrat d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants
- procédé à la modernisation du système informatique afin d'assurer une gestion efficace des opérations relatives à la mise à jour du tableau des membres.

ASPECT FINANCIER

L'Ordre termine cet exercice financier au 31 mars 2007 avec un surplus de 385 906 \$.

Ce résultat positif est le fruit d'une saine gestion financière ainsi que d'une croissance importante du nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre.

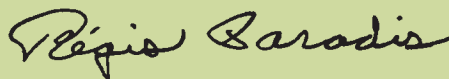
Nous vous invitons à consulter les états financiers afin de connaître les détails de la situation financière de l'Ordre.

REMERCIEMENTS

Un climat de confiance, de collaboration et un engagement constant de tout le personnel, des administrateurs du Bureau et des membres des comités ont permis de relever avec efficacité les nombreux défis liés à notre mandat et au développement de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire.

Je les remercie sincèrement pour leur dévouement et leur loyauté envers l'organisation.

Le président-directeur général,



Régis Paradis, inf. aux.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE



ANDRÉE BERTRAND

Le mandat de la secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions du Québec et les règlements applicables de l'Ordre.

La secrétaire est également responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification, l'organisation et la convocation réglementaire des assemblées du Bureau, du comité administratif ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau, du comité administratif et de l'assemblée générale. Elle organise et assure le déroulement des élections à la présidence et des administrateurs du Bureau de l'Ordre.

ÉLECTIONS

La période de mise en candidature a pris fin le 16 mars 2007 pour les élections des administrateurs des régions suivantes :

**Bas St-Laurent-
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
Chaudière-Appalaches
Centre-du-Québec
Estrie
Québec
Saguenay-Lac St-Jean-Côte-Nord**

L'administrateur de la région de La Mauricie a été élu sans opposition.

Le dépouillement du scrutin se tiendra le 2 mai 2007

Autres dossiers

La secrétaire a participé aux travaux sur la *Mobilité de la main-d'œuvre*.

Elle a également participé aux travaux de la *Conférence des registraires*.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau a tenu six réunions régulières
au cours de l'année 2006-2007.



LES ADMINISTRATEURS DU BUREAU SONT :

1^{ère} rangée :

Conrad Normand
Carmelle Champagne-Chagnon
Régis Paradis
Lise Therrien
Andrée Bertrand
Gilles Corriveau

2^e rangée :

Martine Plante
Johanne Vincent
Lyne Tétreault
Jacqueline Deschênes

3^e rangée :

Nadia Colella
Ginette Jolin-Poulin
Christiane Pineault
Diane Lavers
Lyne Plante
Suzanne Lafrenière

4^e rangée :

Francine Desbiens
Claire Thouin
Lise Bellemare
Louise Quirion
Jacques Gaulin
Diane Blanchard

5^e rangée :

Danielle Landreville
Christian Harvey
Robert Oxley

Était absente :

Julie Inkel

DOSSIERS PROFESSIONNELS

Le Bureau a adopté :

- le rapport du comité de réflexion sur l'avenir de la profession
- le calendrier de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle (CIP) 2007-2008
- le Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de la formation et des diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'OIIAQ
- le Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires
- le plan stratégique 2006-2007
- le plan d'action 2006-2007
- le calendrier des réunions du Bureau 2007-2008
- le projet de convention collective 2006-2008 des employés syndiqués de l'OIIAQ
- le document intitulé *La tenue vestimentaire des infirmières auxiliaires*
- la nouvelle mission de l'OIIAQ.

Le Bureau a approuvé :

- le projet de Règlement sur les stages et cours de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires pour fins de consultation auprès des membres
- les conditions prévues aux projets de règlements devant être adopté par l'OIIQ concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse et aux soins de trachéostomie reliée à un ventilateur.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Le Bureau a :

- autorisé la mise en place d'un comité ad hoc ayant pour mandat de lui transmettre des recommandations visant à rendre plus accessible le programme de formation continue offert aux membres
- adopté les recommandations formulées par le Service de la formation concernant le développement des programmes de formation continue, de formation à distance et de formation sur mesure ou en cours d'emploi
- maintenu sa décision de tenir un congrès aux 2 ans et décidé d'organiser une journée de formation jumelée à l'assemblée générale annuelle lorsqu'il n'y a pas congrès
- modifié les modalités d'aide financière pour la Journée de l'infirmière auxiliaire dès 2007.

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

Le Bureau a :

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
- adopté les prévisions budgétaires pour les années 2007-2008 et 2008-2009
- adopté les conditions de travail du personnel cadre pour 2007
- proposé de retenir les services de la firme PSB à titre de vérificateurs externes pour l'exercice 2006-2007
- adopté diverses recommandations présentées par le comité de surveillance des finances
- accepté de reconduire le programme d'assurance responsabilité professionnelle offert par La Capitale, assurances générales, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2012.

ÉLECTIONS

Le Bureau a élu :

- M^{mes} Carmelle Champagne-Chagnon et Lise Therrien ainsi que M. Conrad Normand à titre de membres du comité administratif pour l'année 2006-2007
- M^{mes} Jacqueline Deschênes et Suzanne Lafrenière à titre de membres du comité de surveillance des finances jusqu'en juin 2008
- M^{mes} Danielle Landreville, Christiane Pineault et Johanne Vincent à titre de membres du comité de congrès 2008.

NOMINATIONS

Le Bureau a procédé à la nomination de :

- M^{mes} Christine Rivard, Annie Boisjoly, et M. Mathieu Benoit, à titre de membres du comité de la relève et ont renouvelé le mandat de M^{mes} Mélanie Côté, Nathalie d'Astous et Josée Goulet
- M^{mes} Cheryl Allen, Madeleine Dussault, Michelle LeBel, Michèle Rochefort et Line Steben à titre d'enquêteurs au Service de l'inspection professionnelle, jusqu'en décembre 2008
- M^{me} Cheryl Allen en qualité de présidente du comité d'inspection professionnelle, ainsi que M^{mes} Michèle Rochefort et Jacqueline Lyrette à titre de membres du CIP, jusqu'en décembre 2008
- M^{mes} Micheline Busque et Suzie Hudon, à titre de membres du comité d'étude des équivalences, jusqu'en décembre 2008
- M^{mes} Hélène Laprés et Sophie Dorion à titre de membres du comité d'orientation de la revue, jusqu'en décembre 2008
- M^{me} Lise Danis à titre de membre du comité de réflexion sur l'avenir de la profession, jusqu'en décembre 2008
- M^{mes} Laura Gariépy et Nathalie Roy à titre de membres du comité de révision des plaintes, jusqu'en décembre 2008
- M^{me} Lise Bellemare, administrateur nommée par l'Office des professions, à titre de membre du comité de révision des plaintes, jusqu'en décembre 2008
- M^{me} Marie-Isabelle Marchand à titre de membre du comité de discipline jusqu'en décembre 2008.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif a tenu 10 réunions régulières et 8 réunions extraordinaires au cours de l'année.

Conformément au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le comité administratif s'est acquitté des tâches et responsabilités suivantes :

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Le comité a notamment :

- procédé à la radiation de 1 991 personnes ne s'étant pas inscrites au tableau de l'Ordre pour l'année 2006-2007
- délivré le permis à 1 906 nouvelles diplômées
- réinscrit 871 personnes au tableau de l'OIIAQ.

DEMANDES D'ÉQUIVALENCE ET STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Le comité a :

- accordé un permis régulier à 47 personnes détenant un permis temporaire
- délivré un permis à 24 membres suite à une demande d'équivalence de diplôme et à 132 membres suite à des demandes d'équivalence de formation. Parmi ces membres, 99 détiennent un permis régulier et 57 un permis temporaire
- reconnu 170 demandes d'équivalence partielle
- statué que 83 personnes devaient se soumettre à un examen écrit afin de compléter l'étude de leur dossier
- accordé un permis à 6 personnes en vertu de l'entente sur la mobilité de la main-d'œuvre
- refusé de reconnaître des demandes d'équivalence à 3 candidats ne répondant pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre
- imposé à 4 personnes des cours, stages ou programmes d'actualisation en vertu du Règlement sur les stages de perfectionnement
- imposé à 4 personnes la reprise du programme de formation initiale Santé, assistance et soins infirmiers.

ASPECT FINANCIER

Le comité a :

- procédé à l'étude et à l'adoption des rapports financiers périodiques

- autorisé la remise d'une bourse de 200 \$ et d'une bague de l'Ordre au récipiendaire de la médaille d'Or des Olympiades de la formation professionnelle et technique
- accordé une aide financière au CFP Compétences 2000 pour les coûts supplémentaires reliés à la surveillance de stages dans le cadre du programme de formation continue Soins à la mère et au nouveau-né
- autorisé la remise à des organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine de la santé, des sommes versées par La Capitale, dans le cadre de l'entente permettant d'offrir aux membres de l'Ordre des produits et services financiers
- autorisé l'achat de matériel informatique pour le personnel
- approuvé le budget pour la production et la réalisation d'un cédérom interactif s'adressant aux nouveaux membres.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Le comité a :

- fixé la date de la prochaine assemblée générale annuelle au 8 juin 2007 et en a adopté le projet d'ordre du jour
- recommandé au Bureau d'approuver le projet de convention collective 2006-2008 pour les employés syndiqués de l'Ordre, selon l'entente de principe convenue entre les parties
- adopté le calendrier 2007-2008 du comité administratif
- recommandé au Bureau d'adopter les conditions salariales du personnel cadre pour 2007
- recommandé au Bureau de reconduire le programme d'assurance responsabilité professionnelle offert par La Capitale, assurances générales pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2012.

Conrad Normand, Carmelle Champagne-Chagnon, Régis Paradis, Lise Therrien, Andrée Bertrand, Gilles Corriveau.



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)



MANON BOISVERT

Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), tout en privilégiant une approche qui favorise le développement des compétences professionnelles.

Le comité peut aussi remplir son mandat par le biais de visites de surveillance générale dans des établissements de santé ou dans le cadre d'une enquête particulière, au cours desquelles il doit évaluer la compétence des infirmières auxiliaires en se basant sur les *Indicateurs de la compétence*.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le comité a tenu huit réunions. Il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'enquêtes particulières.

PROGRAMME ANNUEL DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Le comité a soumis son programme de visites de surveillance générale pour l'année 2006-2007 au Bureau, qui l'a approuvé. À ce programme initialement prévu, deux visites ont été reportées au calendrier 2007-2008.

LES MEMBRES DU CIP ET LES ENQUÊTEURS

Cheryl Allen, inf. aux.,
Présidente du CIP
Enquêteur

Jacqueline Lyrette, inf. aux.,
Membre du CIP depuis le 7 décembre 2006

Madeleine Dussault, inf. aux.,
Membre du CIP jusqu'au 7 décembre 2006
Enquêteur

Michèle Rochefort, inf. aux.,
Membre du CIP
Enquêteur

Michelle LeBel, inf. aux.,
Enquêteur

Anne-Lily Carbonneau, inf. aux.,
Enquêteur jusqu'au 7 décembre 2006

Line Steben, inf. aux.,
Enquêteur depuis le 7 septembre 2006

Manon Boisvert, inf. aux.,
Secrétaire du CIP
Directrice du Service de l'inspection
professionnelle
Enquêteur

LE COMITÉ A TENU HUIT RÉUNIONS. IL A ASSURÉ LE SUIVI DES DOSSIERS DE VISITES DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE ET D'ENQUÊTES PARTICULIÈRES.

VISITES DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Régions administratives	Nombre d'établissements	Nombre de membres
Bas-St-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 CSSS (2 installations)	53
Saguenay-Lac St-Jean et Côte-Nord	3 CSSS (14 installations)	255
Québec	1 CSSS (7 installations)	102
Chaudière-Appalaches	1 CHSLD	16
Mauricie	0	0
Centre-du-Québec	1 CSSS (10 installations)	190
Estrie	1 CSSS (1 installation)	49
Montérégie	1 CSSS (4 installations) 1 CHSLD	78 13
Montréal/Laval	2 CHSGS 4 CHSLD 3 CHSGS/CHSLD	51 174 182
Laurentides/Lanaudière	2 CSSS (6 installations) 1 CHSLD	121 27
Outaouais	0	0
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	0	0

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et services sociaux (CSSS)*, les centres d'hébergement et soins de longue durée (CHSLD), les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (CHSGS), nous ont permis de rejoindre environ 1,311 infirmières auxiliaires réparties dans 22 établissements de différentes régions du Québec.

* Les CSSS regroupent généralement les CHSGS, les CHSLD et les CLSC

Les enquêteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, en tenant compte de la philosophie et de la politique de gestion des établissements. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, un questionnaire d'évaluation correspondant aux champs de compétences professionnelles et personnelles a été utilisé. Ce questionnaire permet une évaluation plus objective de la pratique des membres dans les secteurs où ces derniers exercent.

LES ENQUÊTEURS ONT SURVEILLÉ L'EXERCICE DE LA PROFESSION DES MEMBRES DE L'ORDRE, EN TENANT COMPTE DE LA PHILOSOPHIE ET DE LA POLITIQUE DE GESTION DES ÉTABLISSEMENTS.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Les objectifs poursuivis par le programme de surveillance sont les suivants :

- promouvoir certains aspects fondamentaux auprès des membres tels que la compétence (connaissances et habiletés, jugement, attitude), le respect des règles de déontologie et d'éthique, ainsi que la responsabilité
- repérer et signaler les situations qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population
- inciter les membres à se conformer aux normes généralement reconnues régissant l'exercice de la profession
- promouvoir le perfectionnement professionnel des infirmières auxiliaires.

RECOMMANDATIONS

Suite à chaque visite de surveillance générale, un rapport faisant état des commentaires et des recommandations du comité d'inspection professionnelle est produit. Lorsque des lacunes ont été constatées en cours de visite, le comité fait des recommandations en incitant les infirmières auxiliaires à respecter rigoureusement les politiques, procédures, protocoles en vigueur ou règles de l'art s'appliquant à leur pratique professionnelle. La nature des recommandations retenues par le comité porte principalement sur les aspects suivants :

- l'administration des médicaments
- la prévention et le contrôle des infections
- la prévention des accidents notamment la surveillance des usagers et l'utilisation adéquate du matériel
- la consignation des informations et observations aux dossiers.

Un suivi des recommandations est assuré pour les dossiers de visite de surveillance générale le nécessitant.

Les infirmières auxiliaires et/ou le CIA, conjointement avec la direction des soins infirmiers, doivent produire un compte rendu des moyens qui seront pris pour corriger les lacunes ayant été constatées lors des visites de surveillance générale, et ce, dans les 12 mois suivant la réception du rapport de visite. Tout au long de ce processus, le comité prend note des efforts fournis par les infirmières auxiliaires et de l'importance de leurs réalisations. Au besoin, une assistance leur est apportée, notamment sous forme de documentation, référence à divers organismes ou par une visite de relance. Lorsque toutes les mesures nécessaires ont été prises, la direction des soins infirmiers doit en informer le comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'année, le CIP a étudié 12 plans d'action.

ENQUÊTES PARTICULIÈRES

Durant le présent exercice, le CIP a reçu 2 demandes d'enquête particulière, dont une qui a été transférée par le Syndic. Après enquête, le comité a formulé des recommandations à un membre afin qu'il améliore certains aspects de sa pratique. L'autre membre s'est vu limiter son droit d'exercer ses activités professionnelles après l'enquête et devra compléter des cours de perfectionnement. De plus, un dossier qui était en suspens a été fermé, suite au retrait du signalement.

AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Au cours de cette année, le comité a :

- adopté le programme de visites de surveillance générale 2007-2008
- inclus dans ses outils d'inspection professionnelle, les lignes directrices en lien avec la sécurité, la prévention et le contrôle des infections tirées du document *Tenue vestimentaire des infirmières et infirmiers auxiliaires*
- accueilli un nouvel enquêteur dans l'exercice de son mandat.



FRANÇOIS BRADY,
SYNDIC



JACQUES SIROIS,
SYNDIC ADJOINT

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic est nommé par le Bureau parmi les membres de l'Ordre. Il a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie et aux règlements et détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

DISCIPLINE

Demandes d'enquête : 35
Demandes d'information : 47
Plaintes déposées devant le comité de discipline : 11
Rapports de conciliation
(Code des professions, art. 123.6) : 11

UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE RÉSERVÉ ET EXERCICE ILLÉGAL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Infractions à l'article 36p) du Code des professions :

Signalements et suivi de dossiers : 17
Poursuite pénale : Aucune.

Infractions à l'article 189 du Code des professions :

Signalements et suivis de dossier : 16
Poursuite pénale : Aucune.

ÉTAT DE SANTÉ

Aucun dossier concernant l'état de santé d'un membre n'a été traité durant l'année.

CONCILIATION ET ARBITRAGE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

Aucune demande n'a été déposée durant l'année.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code de déontologie, du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

ACTIVITÉS

11 plaintes ont été déposées au comité de discipline.

NOMBRE ET NATURE DES PLAINTES REÇUES

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03: 41 chefs

Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05: 41 chefs

Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Art. 3.01.10: 6 chefs

Le membre doit s'abstenir d'intervenir dans les affaires personnelles de son patient sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence généralement reconnue à la profession, afin de ne pas restreindre indûment l'autonomie de son patient.

Art. 3.02.01: 6 chefs

Le membre doit s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité.

3.03.01: 4 chefs

Le membre, dans l'exercice de sa profession, doit faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables.

PRÉSIDENT (E)

M^e France Bergeron, avocate

M^e François D. Samson, avocat (suppléant)

MEMBRES

Gisèle Larivière, inf. aux.

Sylvie Tremblay, inf. aux.

Yvan Lachance, inf. aux.

Micheline Trudeau, inf. aux.

Michel Renaud, inf. aux.

Nicole Poulin, inf. aux.

Sylvie St-Germain, inf. aux.

SECRÉTAIRE

M^e France Joseph, avocate

Art. 3.04.03 a): 6 chefs

Le membre doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce précepte, un membre :

- a) est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux à ceux de son patient ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent être défavorablement affectés.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie :

Article 4.01.01 c): 2 chefs

Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui;

Article 4.01.01 f): 3 chefs

Distribuer, sans justification, à un patient des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient;

Art. 4.01.01 l): 43 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Plainte rejetée: Aucune

Plainte retirée: Aucune

NOMBRE ET NATURE DES SANCTIONS IMPOSÉES

SANCTIONS RENDUES À L'ÉGARD DES DOSSIERS PENDANTS

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
1 chef	4.01.01 g)	Chef 1: Radiation temporaire de 6 semaines. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
3 chefs	Chefs 1, 2 et 3: Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a)	Chefs 1, 2 et 3: Radiation temporaire d'un mois sur chacun des chefs. Ces radiations doivent être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de l'intimé.
1 chef	Chef 1: Art. 3.01.03., 3.01.05 et 3.03.01 et Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.	Chef 1: Radiation temporaire d'une semaine. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de l'intimé.
8 chefs	Chefs 1, 3 et 5: Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l) Chefs 2, 4 et 6: Art. 4.01.01 c) Chef 7: Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l) Chef 8: 4.01.01 k) et l)	Chefs 1, 3 et 5: Radiation temporaire de 4 mois. Chefs 2, 4 et 6: Radiation temporaire d'un mois. Chef 7: Radiation temporaire de 2 semaines. Chef 8: Radiation temporaire d'une semaine. Ces radiations doivent être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
1 chef	Chef 1: Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a)	Chef 1: Radiation temporaire de 6 semaines. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal à frais partagés entre le plaignant et l'intimé.
1 chef	Chef 1: Art. 4.01.01g)	Chef 1: Radiation temporaire d'un an. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.

SANCTIONS RENDUES DANS LES AUTRES CAS AU COURS DE L'ANNÉE

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
3 chefs	Chefs 1, 2 et 3 : Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a)	Chef 1: Radiation temporaire de 2 mois. Chef 2: Radiation temporaire d'un mois. Chef 3: Radiation temporaire de 3 semaines. Ces radiations doivent être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
3 chefs	Chefs 1, 2 et 3 : Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a)	Chefs 1, 2 et 3: Radiation temporaire d'un mois sur chacun des chefs. Ces radiations doivent être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.

DOSSIERS EN ATTENTE D'AUDITION ET/OU EN DÉLIBÉRÉ

À la fin de l'exercice financier, 2 plaintes n'avaient pas encore été entendues par le comité de discipline. Il y avait également 6 dossiers en délibéré suite à des auditions tenues avant le 31 mars 2007.

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimée peut porter en appel de plein droit, devant ce tribunal, les décisions finales rendues par le comité de discipline. Aucune requête en appel n'a été déposée au cours de l'exercice financier.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

RÉUNION

Aucune demande de révision d'une décision du syndic n'a été déposée au cours de l'exercice financier.

MEMBRES DU COMITÉ

Louise Larin, inf. aux.

Lise Danis, inf. aux.

Claudette Raymond, inf. aux.

Claude Picard, inf. aux.

Lise Bellemare, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

En vertu du Règlement sur le comité de la formation concernant la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire, le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Le comité a pour fonctions de :

- revoir à chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation, le cas échéant, il fait rapport de ses constatations au Bureau;
- donner son avis au Bureau, en regard de la qualité de la formation:
 - sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes d'équivalence de diplôme ou de formation
 - sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Le comité a tenu 2 réunions au cours de l'année 2006-2007. Ses principales activités ont porté sur :

- le portrait des écoles publiques et privées 2006-2007
- les épreuves ministérielles
- les exigences prévues par la Charte de la langue française ainsi que les dispositions concernant l'examen de l'Office québécois de la langue française
- la réintégration du module Soins mère/nouveau-né dans le programme Santé, assistance et soins infirmiers
- l'accès aux milieux de stage
- le *Guide d'organisation pédagogique* pour le programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)
- les conditions d'admission à l'OIIAQ et au programme SASI
- la tenue vestimentaire des infirmières et infirmiers auxiliaires
- le plan de réussite du MELSQ
- les projets de règlements en cours

- le projet pilote en soins palliatifs
- les programmes d'actualisation
- les nouveaux centres de formation publics et privés
- la révision des examens de l'OIIAQ
- les outils d'évaluation pour la reconnaissance des acquis
- le projet d'externat en Santé, assistance et soins infirmiers
- le plan d'action du MELSQ sur la stratégie des effectifs dans le secteur de la santé.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux., président

Claire Thouin, inf. aux., administrateur

Ghislaine Timmons-Plamondon, responsable du secteur Santé, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELSQ)

Sonia Cliche, directrice adjointe, Centre de formation professionnelle Compétences 2000, représentante de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Maria Caldarella, conseillère pédagogique, Centre de formation professionnelle Pearson Adult and Career Center, représentante pour l'Association québécoise des commissions scolaires

Andrée Laporte, inf. aux., directrice du Service de la formation et de l'admission

Nicole Vachon, agente au Service de la formation et de l'admission, secrétaire du comité par intérim

Pierrette Dussault, secrétaire à la direction générale, secrétaire du comité.



RAPPORT DES ACTIVITÉS DES COMITÉS DU BUREAU

Comité d'orientation de la revue 28

Comité de congrès 28

Comité de réflexion sur l'avenir de la profession 29

Comité de la relève 29

Comité de surveillance des finances 30

COMITÉ D'ORIENTATION DE LA REVUE

Le comité d'orientation de la revue a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année.

Les publications de l'année 2006-2007 ont reflété les grands dossiers qui ont marqué le développement de la profession d'infirmière auxiliaire. Les membres ont été informés sur les sujets suivants :

- les aspects juridiques reliés à la profession
- les activités de l'Ordre (l'assemblée générale annuelle, la journée de formation du 7 juin, la Journée de l'infirmière auxiliaire)

- les activités de formation continue
- les activités de représentations de l'Ordre auprès des instances politiques.

Le comité a révisé le contenu des publications de l'OIIAQ.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général

Julie Inkel, inf. aux., administrateur

Mariette Latendresse, inf. aux. (membre du comité jusqu'au 30 novembre 2006)

Hélène Laprés, inf. aux.

Sophie Dorion, inf. aux. (membre du comité depuis le 7 décembre 2006)

Diane Levasseur, directrice du Service des communications par intérim.

COMITÉ DE CONGRÈS

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au Bureau.

ACTIVITÉS

Les membres du comité, élus jusqu'en juin 2006, ont participé à l'organisation du dernier congrès qui avait pour thème *La formation continue pour mieux soigner!* Ils ont présenté les différents ateliers et animé la soirée du banquet. Dans le cadre de leur mandat, ils ont procédé à la sélection du récipiendaire du Prix Charlotte-Tassé. Près de 360 congressistes ont assisté à l'événement.

MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2006

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Johanne Vincent, inf. aux., administrateur

Diane Blanchard, inf. aux., administrateur

Martine Plante, inf. aux., administrateur

Catherine-Dominique Nantel,
directrice du Service des communications

Pierrette Dussault, secrétaire de direction

COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION

MEMBRES DU COMITÉ

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Lyne Plante, inf. aux., administrateur
Ginette Jolin-Poulin, inf. aux., administrateur
Louise Quirion, inf. aux., administrateur
Lise Danis, inf. aux.
Diane Levasseur, directrice du Service
des relations professionnelles.

Le comité a pour mandat de faire rapport au Bureau au moins une fois l'an sur le rôle, la place et l'utilisation des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins infirmiers selon le type d'établissement

de santé; sur l'élaboration de scénarios pour l'avenir de la profession en démontrant l'apport important des infirmières auxiliaires, les opportunités de carrière, la relève, etc. et sur les priorités d'action nécessaires au maintien des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités existants et à venir.

ACTIVITÉS

Le comité de réflexion a tenu 2 réunions au cours de l'année 2006-2007.

Il a procédé à l'analyse de la mission de l'Ordre. Au terme de ses travaux, il a recommandé aux membres du Bureau de la modifier. Le comité a également assuré le suivi des travaux du comité de la relève.

COMITÉ DE LA RELÈVE

Le comité de la relève a pour fonctions d'identifier les besoins des infirmières auxiliaires nouvellement admises à la profession, de faire des recommandations au Bureau sur les conditions pouvant favoriser leur intégration dans les établissements de santé et de transmettre des avis au Bureau sur toutes les questions pertinentes les concernant.

ACTIVITÉS

Le comité de la relève a tenu 2 réunions au cours de l'année 2006-2007.

Les résultats du sondage effectué par le comité de la relève ont été publiés dans la revue *Santé Québec* de l'automne 2006. Les membres du comité ont procédé à l'analyse des résultats qui concernaient la durée de la période d'orientation des infirmières auxiliaires dans les établissements de santé et ont fait des recommandations à cet égard.

MEMBRES DU COMITÉ

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Mélanie Côté, inf. aux.
Mathieu Benoit, inf. aux.
Josée Goulet, inf. aux.
Nathalie D'Astous, inf. aux.
Anny Boisjoli, inf. aux.
Christine Rivard, inf. aux.
Diane Levasseur, directrice du Service
des relations professionnelles
Deux observateurs, membres du comité
de réflexion sur l'avenir de la profession.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

Le comité de surveillance des finances doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification et émet des recommandations au Bureau, si nécessaire.

ACTIVITÉS

Le comité a tenu quatre rencontres au cours de l'année.

Le comité a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds: comptes de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédit, honoraires professionnels. L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels et le fonds de ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle ont fait l'objet d'une analyse complète, laquelle s'est avérée très satisfaisante.

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au Bureau lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2007-2008 et les a présentées au Bureau.

MEMBRES

Jacques Gaulin, inf. aux., président du comité

Jacqueline Deschênes, inf. aux.

Suzanne Lafrenière, inf. aux.

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.,
trésorière, personne-ressource

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur
général, personne-ressource

Andrée Bertrand, secrétaire de l'Ordre,
personne-ressource.

LES ÉTATS FINANCIERS MENSUELS ET LE FONDS DE RISTOURNE
DU PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
ONT FAIT L'OBJET D'UNE ANALYSE COMPLÈTE, LAQUELLE S'EST
AVÉRÉE TRÈS SATISFAISANTE.





RAPPORT DES ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ORDRE

Service de la formation	34
Service de l'admission	35
Service des relations professionnelles	36
Service de la recherche	38
Service des communications	40
Service juridique	42



ANDRÉE LAPORTE

SERVICE DE LA FORMATION

Le Service de la formation a pour mandat d'une part, de s'assurer que le programme de formation initiale Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) réponde aux besoins du marché du travail, et d'autre part, de maintenir et mettre à jour la compétence des membres par le biais de la formation continue.

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service de la formation durant l'année 2006-2007 ont été les suivantes :

Formation initiale :

Le service a :

- veillé à ce que le programme d'études Santé, assistance et soins infirmiers réponde aux réalités du marché du travail
- assuré la remise des médailles du mérite accordées aux étudiantes qui se sont le plus distinguées au cours de leur formation
- collaboré aux travaux concernant la mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre de la conférence des registraires
- participé à la validation des examens ministériels qui concernent le programme de formation SASI ainsi que les outils d'évaluation pour la reconnaissance des acquis
- mis à jour les documents d'admission à la profession des nouvelles diplômées
- assisté au lancement de la 10^e édition du guide *Les carrières d'avenir 2007* organisé par les Éditions Jobboom
- collaboré avec les centres de formation professionnelle et les commissions scolaires à la recherche de solutions pour faciliter l'accès aux milieux de stages

Formation continue :

Dans le cadre des activités reliées à la formation continue, le service a :

- émis 8 attestations en formation continue et 11 attestations en formation à distance
- tenu 2 réunions avec le comité ad hoc sur la formation continue et le développement professionnel, afin d'examiner les questions relatives au développement des programmes de perfectionnement
- proposé aux membres du Bureau des modifications au programme de formation continue offert par l'OIIAQ.

Actualisation :

- le comité d'étude des demandes de reconnaissance d'équivalence a examiné 23 demandes d'actualisation, et ce, conformément au Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires
- le service a procédé à une révision de la procédure concernant les demandes d'actualisation et à une mise à jour des documents concernant les demandes de réinscription pour les personnes qui ont cessé d'exercer la profession pendant une période de plus de cinq ans
- le service a coordonné les travaux visant à actualiser les examens de l'OIIAQ.

SERVICE DE L'ADMISSION

Le Service de l'admission a pour mandat d'étudier les dossiers de demandes d'admission en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis et du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) et veiller, lorsque requis, à l'application du Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU SERVICE DE L'ADMISSION DURANT L'ANNÉE 2006-2007 ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

Le service a traité 2061 demandes d'admission, soit :

- 1905 demandes provenant de diplômées du programme SASI et 156 demandes de personnes détenant un diplôme hors Québec, un diplôme d'études collégiales ou un diplôme d'études universitaires.

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE

Suzie Hudon, inf. aux. et inf. enseignante

Micheline Busque,
inf. aux. et inf. enseignante

Andrée Laporte, inf. aux., directrice du Service de la formation et de l'admission

Demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre

Au cours de l'année, 871 infirmières et infirmiers auxiliaires ont complété les modalités de réinscription au Tableau.

Demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme et de la formation pour les diplômés hors Québec

- Le comité d'étude a tenu 6 réunions et analysé 262 dossiers de demandes de reconnaissance d'équivalence hors Québec incluant les demandes de révision de dossier.
- Le service a organisé 11 journées d'examen auxquelles 196 personnes ont participé.

LE SERVICE A TRAITÉ 2061 DEMANDES D'ADMISSION.



DIANE LEVASSEUR

SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le Service des relations professionnelles a pour mandat de conseiller et informer les membres sur tous les aspects reliés à leur pratique professionnelle et promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le Bureau de l'Ordre.

RÔLE CONSEIL

La directrice du Service des relations professionnelles joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Son rôle consiste également à informer les membres et autres intervenants du réseau sur :

- le champ de pratique et les activités réservées aux infirmières auxiliaires
- le fonctionnement des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA)
- toutes autres questions relatives à la profession.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU SERVICE DURANT L'ANNÉE 2006-2007 ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

Promotion et développement de la profession

Dans le cadre des activités visant à promouvoir la profession, le service a :

- participé aux activités du MSSS concernant le dossier de la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire (PMO)
- participé aux travaux du comité conjoint entre l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) qui ont conduit à l'élaboration d'un projet de règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire. Ce projet de règlement détermine le cadre légal dans lequel une infirmière auxiliaire peut entretenir une trachéostomie reliée à un ventilateur

- participé aux travaux du comité conjoint entre l'OIIQ et l'OIIAQ devant conduire à l'adoption par l'OIIQ d'un règlement d'autorisation élargissant la pratique des infirmières auxiliaires en regard des activités reliées à la thérapie intraveineuse
- travaillé en étroite collaboration avec la directrice des communications à la réalisation du projet de la vidéo corporative.

Comités des infirmières et infirmières auxiliaires et Commissions infirmières régionales

Les activités du service à l'intention des Comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires et des commissions infirmières régionales ont été les suivantes :

- organiser un colloque à l'intention de membres des CIIA
- collaborer à la rédaction des trois bulletins d'information Le Babillard – Nouvelles CIIA
- planifier et organiser une activité à l'intention des infirmières auxiliaires membres des Commissions infirmières régionales (CIR).

Rencontres avec membres, enseignants et étudiants

Le Service des relations professionnelles a participé à des rencontres d'information à l'intention :

- des membres de 6 établissements
- des représentants syndicaux de la FIQ section Sud-Ouest de Montréal
- des professeurs du CFP Vision 2020 à Victoriaville
- des étudiantes du CFP Pozer situé à St-Georges-de-Beauce.

LE SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES A PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS DU MSSS CONCERNANT LE DOSSIER DE LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE INFIRMIÈRE AUXILIAIRE (PMO)

Comité de réflexion sur l'avenir de la profession et comité de la relève

Le Service des relations professionnelles a :

- planifié et organisé les réunions du comité de réflexion sur l'avenir de la profession
- planifié et organisé les réunions du comité de la relève.

Journée de l'infirmière auxiliaire

Le service a :

- planifié les activités reliées à la Journée de l'infirmière auxiliaire le 5 mai 2006
- préparé à l'intention du comité de surveillance des finances et du Bureau un projet visant à modifier le financement de la Journée de l'infirmière auxiliaire pour l'année 2007.

AUTRES ACTIVITÉS

Le service a également :

- participé en avril 2006 à la présentation du mémoire de l'Ordre à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec relativement au document de consultation *Garantir l'accès: un défi d'efficience, d'équité et de qualité*
- participé à la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale le 17 octobre 2006 concernant le projet de loi n° 33 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives
- collaboré avec le MSSS à l'élaboration de son plan d'action visant à contrer une éventuelle pandémie d'influenza, participé à plusieurs rencontres et assuré le suivi de ses demandes
- participé à une rencontre avec M^{me} Sylvie Hains du MSSS concernant divers dossiers notamment celui du service interne en salle d'opération.

- rencontré la présidente et la 1^{ère} vice-présidente de la FIQ le 26 février 2007
- fait des représentations dans le cadre de la restructuration du CSSS Québec-Nord auprès de différents intervenants de l'établissement, de l'agence de Santé et de Services sociaux de la Capitale-Nationale et du ministère de la Santé et en assurer le suivi auprès des représentants des infirmières auxiliaires.

Le Service des relations professionnelles a assumé l'intérim du Service des communications de juillet 2006 à avril 2007.





GAÉTAN LÉVESQUE

SERVICE DE LA RECHERCHE

Le Service de la recherche est chargé de développer un fonds documentaire sur la profession d'infirmière auxiliaire, de réaliser les recherches, analyses et évaluations nécessaires aux activités des comités et services de l'Ordre, ainsi que d'encadrer les travaux de recherche menés par les consultants externes.

ACTIVITÉS

Les activités du service ont principalement porté sur la révision du tableau des membres, l'analyse de l'effectif de l'Ordre, le suivi des travaux de la planification de la main-d'œuvre (PMO) infirmière auxiliaire, l'analyse des politiques budgétaire et financière du gouvernement, l'analyse du mode d'allocation des ressources aux hôpitaux et celle du statut d'emploi des infirmières auxiliaires, le suivi de l'implantation des centres locaux de santé et de services sociaux (CSSS) et l'actualisation de la revue de la littérature sur les éléments critiques touchant la profession et sur divers autres dossiers dont les grandes problématiques du secteur de la santé au Québec.

TABLEAU DES MEMBRES

En collaboration avec le Service de l'informatique, le Service de la recherche a procédé, suite à la création des CSSS, à une mise à jour de nos répertoires des employeurs publics et privés, de leurs codifications et de l'uniformisation des informations portant sur les employeurs dans le fichier des membres. Le service a aussi œuvré à l'harmonisation des données transmises à l'Institut canadien d'information sur la santé.

Le service a produit, en collaboration avec le Service de l'informatique, deux documents intitulés *Établissements et installations du réseau de la santé et des services sociaux en date du 16 mai 2006* et *Infirmières auxiliaires par installation du réseau public et privé de la santé au Québec, nombre de lits/places par installation publique et privée conventionnée et ratio infirmière auxiliaire par 10 lits/places*.

EFFECTIF DE L'ORDRE

Le service a produit, en collaboration avec le Service de l'informatique, une analyse de l'effectif de l'Ordre au 31 mars 2006. Quatre rapports ont été produits dans le cadre de cette activité soit *Statistiques des membres selon diverses caractéristiques par région administrative du Québec 2005-2006*, *Caractéristiques de l'effectif de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec 2005-2006*, *Statistiques régionales et nationales (16 rapports)* et *Estimation de l'évolution de l'effectif de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec de 2006-2007 à 2015-2016*.

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE INFIRMIÈRE AUXILIAIRE (PMO)

Le service a assuré le suivi des travaux de la PMO en soutenant par divers moyens la position de l'Ordre, en analysant les données les plus récentes et en produisant divers rapports dont *Évolution récente du marché de l'emploi des infirmières auxiliaires* et *Les infirmières auxiliaires : document statistique sur leur place dans les soins infirmiers et la dynamique du marché de l'emploi*.

ANALYSES BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Le service assure un suivi des dernières décisions des gouvernements en matière de santé par la cueillette et l'analyse des données pertinentes.

LE SERVICE A PRODUIT, EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE, UNE ANALYSE DE L'EFFECTIF DE L'ORDRE AU 31 MARS 2006.

**MODE D'ALLOCATION DES RESSOURCES
AUX HÔPITAUX**

Le service a réalisé une étude intitulée *Mode d'allocation des ressources financières 2006-2007 aux hôpitaux du Québec pour les patients hospitalisés et en chirurgie d'un jour par le ministère de la santé et des services sociaux.*

**STATUT PRÉCAIRE DE L'EMPLOI
DE L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE**

Le service a produit deux documents intitulés *Charge de travail et niveau d'insatisfaction des infirmières québécoises et canadiennes* et *Statut précaire de l'emploi et son impact sur le personnel infirmier.*

**RÉSEAUX LOCAUX DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DU QUÉBEC**

Le service a mis à jour le portrait des CSSS par région (seize rapports) dans lesquels il présente diverses informations portant sur les établissements et leurs installations et autres informations pertinentes du domaine de la santé.

**ACTUALISATION DE LA REVUE DE LA
LITTÉRATURE PORTANT SUR LES ÉLÉMENTS
CRITIQUES DE LA PROFESSION**

Le service a continué le travail entrepris précédemment en améliorant le fonds documentaire portant sur diverses problématiques touchant l'environnement de la profession infirmière auxiliaire.





SERVICE DES COMMUNICATIONS

CATHERINE-DOMINIQUE NANTEL

Le Service des communications a pour mandat de promouvoir la profession et assurer une image adéquate de l'Ordre en fonction des orientations et priorités émises annuellement par le Bureau et les membres.

FONCTIONS

Le Service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, des membres du Bureau et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation.

Le service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication reliés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre.

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service des communications durant l'année 2006-2007 ont été les suivantes :

RELATIONS DE PRESSE

Le service a répondu à toutes les demandes de journalistes et a organisé les entrevues au besoin.

PUBLICITÉ ET PROMOTION

Placements médias

Le Service des communications a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire par l'achat des espaces publicitaires dans :

- le cahier spécial Santé du *Journal Jobboom*
- les *Carrières d'avenir 2007*, Éditions Jobboom
- le *Palmarès des Carrières 2007*, Septembre Éditeurs
- le journal *La Presse* et le journal *Le Soleil*.

Exposition

Le service a coordonné la participation de l'Ordre à titre d'exposant :

- au Salon Cap sur la santé et le mieux-être à Rimouski en mai 2006
- au Salon Éducation Formation Carrières à Montréal en octobre 2006
- au colloque organisé par le Conseil pour la protection des malades à Québec en octobre 2006.

ÉVÉNEMENTS DE L'ORDRE

Journée de l'infirmière auxiliaire, 5 mai 2006

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2006, une vaste campagne publicitaire a été organisée à la radio ainsi que dans les quotidiens, et ce, à travers le Québec. Le service a aussi diffusé un communiqué de presse et des messages publicitaires dans le métro de Montréal pour souligner l'événement. Le thème était ***La formation continue pour mieux soigner !***

Dès l'automne 2006, le thème, *Plus qu'une profession ... Une passion !*, et le visuel de la journée de l'infirmière auxiliaire pour l'année 2007 ont été choisis.

Congrès 2006

Le Service des communications est responsable de la planification, de l'organisation et de la logistique du congrès. Il a collaboré à l'élaboration des contenus du congrès 2006 de l'Ordre qui s'est tenu à l'Hôtel Sheraton, à Laval. Près de 360 membres ont participé à l'événement.

LE SERVICE DES COMMUNICATIONS A COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DES CONTENUS DU CONGRÈS 2006 DE L'ORDRE QUI S'EST TENU À L'HÔTEL SHERATON, À LAVAL. PRÈS DE 360 MEMBRES ONT PARTICIPÉ À L'ÉVÉNEMENT.

Colloque des CIIA – Le rôle du CIIA dans une période de grand changement

Le service a assumé la production et la publication du programme des activités de cet événement. Il a également assuré la logistique du Colloque CIIA qui a eu lieu le 7 juin 2006.

Formation du 7 juin 2007

Dès l'automne 2006, le service a collaboré au choix des conférences qui seront présentées dans le cadre de la journée de formation du 7 juin 2007.

PUBLICATIONS

Revue Santé Québec

Le service a assumé la rédaction et la publication de trois revues *Santé Québec*. Il a également coordonné la réservation d'espaces publicitaires.

Le Babillard – Nouvelles CIIA

Le service a participé à la rédaction des textes et assumé la publication de trois bulletins *Le Babillard*.

Rapport annuel

Le service a participé à la rédaction, la révision de textes, la coordination et le montage du rapport annuel, et en collaboration avec le graphiste, à l'élaboration du visuel et au choix des images.

Dépliant sur la tenue vestimentaire

Le service a coordonné les étapes de production du document intitulé *La tenue vestimentaire des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Documents pour l'élection des administrateurs

Le service a coordonné les étapes de production de tous les documents nécessaires à la tenue des élections des administrateurs de 7 régions.

Pochette d'accueil

Le service a élaboré un projet visant à modifier la pochette d'accueil des nouveaux membres et en a assuré la réalisation. Ce projet est actuellement en cours.

Reproduction et mise à jour de documents

Le service a coordonné les étapes de reproduction de plusieurs publications de l'Ordre notamment le *Code de déontologie*, les *Indicateurs de la compétence* et le document *Informations générales sur l'Ordre*.

Papeterie

Le service a modifié le visuel de la papeterie de l'Ordre.

OUTILS DE COMMUNICATIONS

Vidéo corporative

Le service a coordonné les travaux pour la production d'une nouvelle vidéo corporative ainsi que les étapes de production de la pochette. Le lancement de la vidéo corporative a été effectué dans le cadre du congrès 2006.

Site Internet

Le service a procédé à la révision du site et supervisé la mise en ligne de nouveaux textes lorsque requis.

Le Service des relations professionnelles a assumé l'intérim du Service des communications de juillet 2006 à avril 2007.



GEORGES LEDOUX

SERVICE JURIDIQUE

Le Service juridique a pour mandat de conseiller les services et les différentes instances de l'Ordre et de donner des opinions et avis juridiques sur toute question les concernant.

L'avocat du Service juridique agit comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire ainsi que pour les infractions visées à l'article 189 du Code des professions. Il fait de même dans les dossiers reliés à l'état de santé des membres en vertu de l'article 48 et suivants du Code des professions.

Il conseille et représente également le syndic et/ou le syndic adjoint dans toutes les affaires disciplinaires.

RÔLE CONSEIL

Le conseiller juridique joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre.

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service juridique durant l'année 2006-2007 ont été les suivantes :

Activités réglementaires

Le conseiller juridique a transmis à l'Office des professions du Québec, pour examen et approbation ou pour examen et recommandation au gouvernement en vue de leur approbation, les règlements suivants :

- le Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation pour la délivrance d'un permis par l'OIIAQ
- le Règlement sur les activités de formation continue obligatoire.

Le Service juridique a poursuivi ses travaux concernant :

- le Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires
- le Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle
- le Règlement sur les stages et cours de perfectionnement
- le Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis.

Rencontres avec les ministères et organismes

Le conseiller juridique, en présence du président et/ou de la directrice du Service des relations professionnelles, a assisté à une rencontre :

- avec des représentants du ministère de l'Éducation, du loisir et des Sports (MELS) concernant la formation dispensée aux étudiantes du programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)
- avec M^{me} Sylvie Hains, directrice à la planification et des soins infirmiers à la Direction générale du personnel réseau et ministériel du MSSS
- organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec concernant le projet de règlement sur la confection du rapport annuel des ordres professionnels
- avec le MSSS concernant la table de la planification de la main-d'œuvre en soins infirmiers (infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes)
- avec M. Robert Salois, commissaire à la santé et aux services sociaux afin de discuter de son mandat et des principales responsabilités en vertu de la loi
- avec M^{me} Lina Bonamie, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ)
- avec M^{me} Lise Verreault, sous-ministre adjointe Personnel réseau et ministériel, une attachée politique du cabinet de M. Philippe Couillard et une représentante du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de discuter de divers dossiers.

Rencontres avec les membres, les enseignantes et les étudiantes du programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)

Le conseiller juridique a assisté à plusieurs rencontres pour faire une présentation concernant le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et le système professionnel avec :

- des enseignantes et étudiantes du Centre de formation professionnelle Pozer de St-Georges-de-Beauce, du Centre de formation professionnelle Performance Plus de Lachute, du Centre de formation professionnelle L'Émergence de Deux-Montagnes et du Centre de formation professionnelle Pearson de Ville Lasalle.

Mémoire concernant le document de consultation *Garantir l'accès: un défi d'efficience, d'équité et de qualité*

Le conseiller juridique a participé, le 11 avril 2006, à la présentation du mémoire de l'Ordre à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec relativement au document de consultation *Garantir l'accès: un défi d'efficience, d'équité et de qualité*.

Mémoire concernant le projet de loi no 33 – Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives

Le conseiller juridique a rédigé le mémoire de l'OIIAQ concernant le projet de loi n° 33 intitulé Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives et aussi participé, le 17 octobre 2006, à la présentation dudit mémoire à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec.

TRAVAUX DU COMITÉ CONJOINT ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC (OIIAQ)/ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC (OIIQ)

Le conseiller juridique a participé aux travaux du comité conjoint OIIAQ/OIIQ portant sur les dossiers suivants :

Règlement d'autorisation permettant l'entretien par l'infirmière auxiliaire d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

Les discussions avec les représentantes de l'OIIQ se sont conclues par l'élaboration d'un règlement d'autorisation permettant l'entretien, suivant certaines

conditions, par l'infirmière auxiliaire d'une trachéostomie reliée à un ventilateur. Après avoir été adopté par le Bureau de l'OIIQ, le projet de règlement a été publié à la Gazette officielle du Québec du 14 février 2007 et devrait prochainement être approuvé par le gouvernement.

Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse

Les discussions avec les représentantes de l'OIIQ sont maintenant terminées concernant le contenu d'un règlement d'autorisation de l'OIIQ devant permettre à l'infirmière auxiliaire d'exercer certaines activités dans le cadre de la thérapie intraveineuse. Un projet de règlement en ce sens devrait prochainement être adopté par le Bureau de l'OIIQ.

AUTRES ACTIVITÉS

Le conseiller juridique a également :

- été présent à une activité au CHSLD Juif de Montréal et au Centre hospitalier Douglas auprès d'infirmières auxiliaires dans le cadre de la journée de l'infirmière auxiliaire
- a participé à des formations organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec en février et mars 2007 concernant le fonctionnement du Bureau du syndicat ainsi que le projet de loi n° 86 concernant l'assujettissement des ordres professionnels la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics ainsi qu'à une formation organisée par le Barreau du Québec concernant le projet de loi n° 83 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives
- à une rencontre des registraires des associations et ordres d'infirmières auxiliaires du Canada tenue à Ottawa concernant les modifications devant être apportées à l'accord canadien sur la mobilité de la main-d'œuvre.

AUTRES DOSSIERS

Le conseiller juridique participe régulièrement à la préparation de correspondance, documents, rapports et mémoires devant être transmis aux différents ministères et organismes.



BILAN FINANCIER

Rapport de la trésorière	46
Rapport des vérificateurs	47
Bilan	48
État des résultats	49
État de l'évolution des soldes de fonds	50
Notes afférentes aux états financiers	51
Tableau des charges – Fonds d'administration	54



RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

CARMELLE CHAMPAGNE-CHAGNON

La trésorière effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité administratif et au Bureau.

Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le Comité de surveillance des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables
- vérification périodique
- présentation des états financiers mensuels au comité administratif
- présentation des états financiers périodiques au Bureau
- vérification bisannuelle de la situation financière par le Comité de surveillance des finances
- adoption des états financiers vérifiés par le Bureau
- vérification externe annuelle par la firme de vérification PSB et présentation de son rapport au Bureau et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2007 affiche des revenus du Fonds d'administration de 3 563 352 \$, ce qui signifie une augmentation de 166 711 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 3 198 005 \$, soit une diminution de 134 560 \$ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2007 est de 365 347 \$ pour le Fonds d'administration et de 385 906 \$ pour l'ensemble des fonds.

À titre de trésorière, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité administratif et présentation au Bureau. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a de plus été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la direction générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre, afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter si nécessaire les correctifs.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2006-2007.

La trésorière,

Carmelle Champagne-Chagnon.

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2007 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Montréal, le 25 avril 2007

BILAN

Au 31 mars 2007

2007

2006

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total	Total
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif à court terme					
Encaisse	546 536	500 000	1 253 750	2 300 286	1 975 292
Placements temporaires (note 3)	1 800 000	-	-	1 800 000	2 200 000
Débiteurs	10 042	-	-	10 042	7 923
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes	-	-	29 647	-	-
Frais payés d'avance	97 067	-	-	97 067	33 915
Ristournes à recevoir	-	29 647	-	29 647	21 974
	2 453 645	529 647	1 283 397	4 237 042	4 239 104
Placements (note 4)	1 704 693	-	-	1 704 693	1 267 817
Immobilisations (note 5)	561 332	-	-	561 332	539 257
Total de l'actif	4 719 670	529 647	1 283 397	6 503 067	6 046 178
Passif à court terme					
Créditeurs	370 591	-	6 367	376 958	400 149
Dû à l'Office des professions du Québec	365 369	-	-	365 369	301 665
Cotisations perçues d'avance	2 134 757	-	-	2 134 757	2 114 543
Apport reporté	10 256	-	-	10 256	-
Dû au Fonds de prévention	-	29 647	-	-	-
	2 880 973	29 647	6 367	2 887 340	2 816 357
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations	561 332	-	-	561 332	539 257
Affectations d'origine interne	-	500 000	1 277 030	1 777 030	1 756 471
Non grevés d'affectations	1 277 365	-	-	1 277 365	934 093
	1 838 697	500 000	1 277 030	3 615 727	3 229 821
Total du passif et des soldes de fonds	4 719 670	529 647	1 283 397	6 503 067	6 046 178

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le Bureau

Le président

La trésorière

Régis Baradis

Caroline Champagne-Chagnon

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 mars 2007

2007

2006

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total	Total
		Fonds de stabilisation de primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Cotisations	3 227 468	–	–	3 227 468	3 063 285
Réinscriptions et admissions	193 595	–	–	193 595	172 965
Congrès et assemblée générale	28 700	–	–	28 700	37 095
Revenus de placements	78 174	25 566	62 169	165 909	173 801
Divers	14 479	–	–	14 479	19 760
Publicité	20 936	–	–	20 936	15 156
Ristournes	–	29 647	–	29 647	21 974
	3 563 352	55 213	62 169	3 680 734	3 504 036
Charges					
Services aux membres	187 383	–	–	187 383	179 104
Inspection professionnelle	240 541	–	–	240 541	233 737
Admission et évaluation	57 897	–	–	57 897	44 915
Formation	183 544	–	–	183 544	205 406
Recherche et développement	88 291	–	–	88 291	86 453
Communications	553 487	–	–	553 487	660 088
Discipline	148 995	–	–	148 995	133 271
Assemblée générale	49 537	–	–	49 537	60 243
Bureau	134 432	–	–	134 432	125 482
Comité administratif	21 201	–	–	21 201	19 719
Comités du Bureau	25 726	–	–	25 726	24 184
Administration	549 220	–	–	549 220	576 324
Services juridiques	131 768	–	–	131 768	125 725
Informatique	221 820	–	–	221 820	169 759
Secrétariat général	183 776	–	96 823	280 599	340 200
Gestion financière	140 736	–	–	140 736	116 632
Gestion de l'équipement et de l'immeuble (note 6)	279 651	–	–	279 651	323 535
	3 198 005	–	96 823	3 294 828	3 424 777
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	365 347	55 213	(34 654)	385 906	79 259

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

De l'exercice terminé le 31 mars 2007

2007

2006

	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total	Total
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde de fonds au début de l'exercice	539 257	934 093	500 000	1 256 471	3 229 821	3 150 562
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(94 281)	459 628	55 213	(34 654)	385 906	79 259
Virement interfonds (note 8)	–	–	(55 213)	55 213	–	–
Investissement en immobilisations	116 356	(116 356)	–	–	–	–
Solde de fonds à la fin de l'exercice	561 332	1 277 365	500 000	1 277 030	3 615 727	3 229 821

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'Ordre) est constitué par le Code des professions et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline, inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2007 pour l'exercice subséquent sont présentées comme produits perçus d'avance.

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Programme d'assurance

de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a procédé au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres pour une période d'un an débutant le 1^{er} avril 2006 et se terminant le 31 mars 2007. La prime par membre a été établie à 4,92 \$ incluant les taxes.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle ». Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. Elle comprend un Fonds de stabilisation des primes lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts de l'Ordre servant à garantir la stabilité des primes futures, ainsi qu'un Fonds de prévention lequel est constitué à même les surplus d'opération et des intérêts payés lorsque le Fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 \$. Les Fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, majoré de 1% et d'un minimum garanti de 5% en autant que le montant des deux fonds soit maintenu à 1 000 001 \$ et plus. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement. Les dépôts de l'Ordre, s'il y a lieu, ne sont pas affectés par le surplus/déficit d'opération.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produit du fonds lorsqu'ils sont payés et les ristournes le sont lorsqu'elles sont gagnées. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 500 000 \$ dans ce fonds.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Comptabilité par fonds (suite)

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont payés. La prime est déduite mensuellement de ce fonds. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 1 000 000 \$ dans ce fonds.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

Bâtiment	linéaire	35 ans
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	50 %
Équipement informatique	linéaire	3 ans
Logiciels	linéaire	5 ans

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Si un placement à long terme subit une baisse de valeur durable, une réduction est comptabilisée en conséquence à l'état des résultats afin d'en tenir compte.

Utilisation des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme. Le taux annuel d'intérêts des placements temporaires détenus à la fin de l'exercice est de 3,15 % et les échéances s'étendent de deux à vingt-et-un jours suivant la fin d'exercice. La valeur au marché de ces placements est égale au coût.

4. PLACEMENTS

Les placements à long terme sont constitués d'obligations gouvernementales, municipales et d'un billet dont le capital est garanti. La valeur à la cote des placements s'élève approximativement à 1 706 000 \$ au 31 mars 2007 (1 250 000 \$ - 2006). Les obligations portent intérêts à des taux annuels variant de 3 % à 4,7 % et les échéances s'étendent d'avril 2007 à septembre 2029.

Subséquentement à la fin de l'exercice, un solde d'encaisse de 394 000 \$ déposé auprès d'une institution financière a été investi en obligations municipales dont les informations sont incluses ci-dessus.

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Net 2007	Net 2006
Terrain	\$ 60 700	\$ -	\$ 60 700	\$ 60 700
Bâtiment	998 540	561 784	436 756	465 285
Mobilier et équipement de bureau	24 293	22 775	1 518	3 037
Équipement informatique	162 736	145 015	17 721	10 235
Logiciels	94 658	50 021	44 637	-
	1 340 927	779 595	561 332	539 257

6. AMORTISSEMENT

La gestion de l'équipement et de l'immeuble comprend l'amortissement afférent aux immobilisations qui se détaille comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
Bâtiment	28 530	28 530
Mobilier et équipement de bureau	1 518	3 037
Équipement informatique	14 212	33 731
Logiciels	50 021	-
	94 281	65 298

7. AIDE GOUVERNEMENTALE

Au cours de l'exercice, l'Ordre s'est vu octroyer une subvention au montant approximatif de 102 000 \$ dans le cadre d'un projet. Au 31 mars 2007, un montant de 35 000 \$ a été encaissé au titre de cette subvention dont 24 744 \$ a été enregistré à l'encontre de la dépense d'honoraires professionnels du département de l'admission et de l'évaluation. Le solde de 10 256 \$ est présenté en apport reporté.

8. VIREMENT INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 55 213 \$ au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention.

9. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par baux et par contrats pour la location d'équipements de bureau ainsi que pour la reconstruction du système informatique d'admission des membres. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices financiers sont les suivants :

Exercice prenant fin en	\$
2008	104 000
2009	59 000
2010	40 000
2011	28 000
	231 000

11. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables nettes des instruments financiers primaires, incluant les débiteurs, les ristournes à recevoir, les créditeurs et le montant dû à l'office des professions du Québec se rapprochent de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

TABLEAU DES CHARGES - FONDS D'ADMINISTRATION

De l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
Salaires	1 138 437	1 126 399
Honoraires de présence	214 844	201 705
Charges sociales	154 171	136 310
Frais juridiques	23 319	10 642
Frais de vérification	10 000	10 000
Honoraires professionnels	179 877	150 011
Honoraires des interprètes et conférenciers	13 573	24 575
Formation	17 706	16 490
Frais de séjour et de déplacements	347 482	329 355
Frais d'expédition	208 204	232 265
Télécommunications	33 862	70 648
Publicité et promotion	117 216	194 761
Imprimerie et photocopies	224 990	245 188
Rapport annuel	15 413	18 996
Fournitures de bureau	45 180	47 382
Documentation	9 549	10 527
Graphisme et photographies	24 475	39 185
Rédaction et traduction	5 034	13 612
Entretien et réparations	37 748	113 674
Entretien d'équipement	35 608	37 794
Assurances	8 588	8 588
Taxes	35 085	35 606
Location de salles et d'équipement	91 590	92 967
Électricité et chauffage	34 723	29 275
Amortissement des immobilisations	94 281	65 298
Cotisation – Conseil interprofessionnel du Québec	37 165	34 429
Intérêts et frais bancaires	18 303	12 953
Autres charges	21 582	23 930
	3 198 005	3 332 565

CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 et est rédigé conformément au Règlement concernant les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, R.R.Q., 1981, c. C-26, r.4.

En complément d'information, l'Ordre présente les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination

Direction des communications

Révision linguistique

Catherine-Dominique Nantel et Manon Salvas

Conception graphique

Kasern l'atelier créatif inc.

ISBN 2-922924-09-2

Dépôt légal- Bibliothèque nationale du Québec, 2007



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

ORDRE DES
INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS
AUXILIAIRES
DU QUÉBEC



WWW.OIIAQ.ORG

531, SHERBROOKE EST, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2L 1K2